Comprendre le budget

Les collectivités publiques se démarquent de la sphère privée sur le plan financier par le fait qu'elles sont tenues règlementairement d'adopter un budget préalablement à la réalisation des dépenses ou à l'encaissement des recettes.
Par conséquent, la compréhension des finances des collectivités publiques nécessite de connaître tout à la fois :
- Le cadre juridique de son élaboration
- Les principaux aspects financiers
- Le cadre juridique de son exécution

La lecture et l'interprétation du compte financier unique de la commune permet d'appréhender les équilibres à respecter entre recettes et dépenses, les marges de manœuvre, l'évaluation des risques à travers des ratios pertinents. Une première approche simple pour mieux comprendre pourquoi faire un budget
Le contenu de cette formation est alimenté par le compte financier unique et le budget et les échanges autour des connaissances et expériences à la fois de l'intervenant et des élus présents.

Objectifs

- Se repérer dans un budget local et identifier les composantes pertinentes
- De comprendre les règles d'adoption et d'approbation des documents budgétaires
- De maîtriser les composantes de l'autofinancement d'une collectivité

Contenus

Généralités
- L'environnement budgétaire
    - Les fondements du budget
    - Les principes budgétaires
    - Le cadre et les principes comptables

La structure du budget
- Le cadre budgétaire et ses composantes
    - La présentation des sections
    - La présentation par nature et par fonction
    - Les opérations réelles et opérations d'ordre
    - La présentation détaillée par chapitres budgétaires
    - L'équilibre des deux sections

…/…

Toute autre utilisation, reproduction, diffusion, publication ou retransmission du contenu est strictement interdite sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur.

ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE VENDÉE
Maison des Communes de la Vendée
65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche-sur-Yon cedex
Tél. : 02 53 33 01 39 – e-mail : asso.maires@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr

L'élaboration budgétaire et le vote
- Les principes généraux
    - La préparation budgétaire
    - Le Débat d'Orientations Budgétaires
    - Le vote du budget

Les documents budgétaires
- Les documents de prévision et d'exécution
    - Le budget primitif et les décisions modificatives
    - Les budgets annexes
    - Le compte financier unique
    - Le compte de gestion

L'exécution budgétaire et son contrôle
- Les principes et les acteurs
    - Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
    - L'organisation comptable
    - Les acteurs du contrôle budgétaire

Méthodes pédagogiques
- Présentation par Powerpoint
- Remise du document aux participants

AMPCV

Toute autre utilisation, reproduction, diffusion, publication ou retransmission du contenu est strictement interdite sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur.

ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE VENDÉE
Maison des Communes de la Vendée
65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche-sur-Yon cedex
Tél. : 02 53 33 01 39 – e-mail : asso.maires@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr